

## Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC)

14 décembre 2023 - compte-rendu

La CRAEC s'est tenue en visioconférence le 14 décembre 2023 sous la co-présidence de la DRIAAF d'Île-de-France et du Conseil régional d'Île-de-France.

Étaient présents :

*Benjamin Beaussant, Benjamin Genton, Selma Tafani, Florian Chazottier et Florian von Kerssenbrock (DRIAAF), Bertrand Manterola (Conseil régional Ile-de-France), Vincent Graffin et Cindy Lailier (AESN DTSF), Cécile Fèvre et Cyril Epicoco (DRIEAT), Noémie Mossé (CD 77), Adèle Maistre (CD 78), Guy Crosnier et Emmanuel Vilarasau (CD 91), Emma Pascal (CD 94), Inès Heeren (CD 95), Juliette Devillers et Laurence Guillemineau (DDT 77), Maxence Clément (DDT 78), Nathalie Lafosse (DDT 91), Luc Janottin, Charlotte Glachant, Romain Boisson, Sébastien Philippe et Sixtine le Rasle (**Chambre d'agriculture IdF**), Jacques Frings, Emmanuel Quillou et Claire Dennequin (GAB IdF), Françoise Roux et Claire Debras (PNR du Vexin Français), Marie Sturma (PNR Oise – Pays de France), Thomas Francoual (Ile-de-France Nature), Laura Morel (FRSEA IDF), Marion Pavy et Nathalie Ribon (Eau de Paris), Adèle Grimault (FNE Île-de-France), Marine Cornet et Maxime Balandier (LPO)*

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des demandes de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et d'aide à l'**agriculture biologique** (Bio) pour l'année 2023,
- Présentation et labellisation des projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) déposés dans le cadre de l'appel à projets "PAEC Eau" 2023,
- **Campagne 2024 des MAEC surfaciques : modalités de mise en œuvre et stratégie régionale d'intervention,**
- Aides à l'Agriculture Biologique.

Le document présenté en séance est joint en annexe de ce compte-rendu.

## Introduction

Benjamin Beaussant, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France, ouvre la séance en adressant ses remerciements au CRIF qui copréside la CRAEC, et à l'AESN qui est un financeur important des MAEC et de la Bio.

Il rappelle que la dernière CRAEC s'était déroulée en avril 2023.

Il précise que la CRAEC du jour est l'occasion de faire un premier bilan de la campagne 2023, qui ouvrait la nouvelle programmation MAEC et Bio 2023-2027, pour laquelle, pour **rappel**, l'État a repris l'autorité de gestion des mesures surfaciques du FEADER.

Il note un grand succès des MAEC en 2023, avec un niveau de contractualisations estimé à **près de 12 millions d'euros, avec une probable consommation d'environ 40 % de la maquette FEADER 2023-2027 et un fort investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui va mobiliser plus de 4,8 millions d'euros pour des MAEC à enjeu « Eau » et « Élevage »**. Les chiffres communiqués restent provisoires, en attendant la fin de l'instruction de ces aides.

La DRIAAF rappelle les décisions de prioriser **certaines mesures et l'introduction de plafonds, qui ont permis de répondre positivement à l'ensemble des demandes déposées par les agriculteurs, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions**.

Après la présentation des 2 nouvelles candidatures de PAEC reçues à l'AAP « PAEC Eau » lancé le 30 septembre 2022, un premier tour d'horizon des besoins 2024 sera présenté. Ces besoins, estimés par les opérateurs, sont de nouveau élevés, et s'inscrivent dans un contexte budgétaire similaire à celui de 2023, donc contraint.

Cette CRAEC se terminera avec un point plus spécifique relatif à l'agriculture biologique, notamment sur les aides consacrées en 2023 aux exploitants bio en difficulté.

Bertrand Manterola, directeur de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt de la Région Île-de-France, excuse Valérie Lacroute qui **est retenue par d'autres engagements**. Il présente les différents travaux menés par le Conseil régional **avec les services de l'État sur l'agriculture biologique, en particulier l'investissement fort et partagé**, ces derniers mois, pour la révision du plan bio. Il rappelle que la Région a doublé le montant des aides **d'urgences apportées aux agriculteurs bio par l'État**. Ces aides ont été payées aux agriculteurs au mois de décembre.

En complément du plan bio **et comme l'avait déjà indiqué la Présidente**, il précise que les équipes de la Région travaillent sur la mise en place d'un dispositif complémentaire de soutien **qui viendrait en compensation de l'arrêt par l'État de l'aide au maintien en agriculture biologique**. Les contours de ce dispositif qui devra faire l'objet d'une **approbation par l'Europe et d'un accord du MASA** ne sont pas encore arrêtés.

Dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences relative à l'autorité de gestion du FEADER entre Etat et Région, Bertrand Manterola rappelle que le Conseil Régional d'Île-de-France inscrit son action **en complémentarité de l'action de l'État**. Un premier appel à projets permettant de financer les investissements agricoles a été ouvert par la Région cet automne, il vient de se clôturer et a rencontré un vif succès.

Vincent Graffin, directeur territorial Seine francilienne de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), complète ces propos introductifs en rappelant **l'objectif inscrit dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence pour 2019-2024 d'accompagner des changements pérennes de pratiques ou de systèmes agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau, et des milieux aquatiques et marins.** Pour ce faire, une enveloppe de **305 M€ d'autorisations d'engagements** avait été prévue sur les 6 ans du programme pour **la lutte contre les pollutions d'origine agricole, à l'échelle** du bassin Seine-Normandie. Cette enveloppe a été portée à **447 millions d'euros d'autorisations d'engagements** lors de la révision du programme début 2022, notamment pour accompagner le plan de résilience à la suite de la crise de la COVID19 et les objectifs du SDAGE (adopté en mars 2022).

Vincent Graffin rappelle également que **l'état des lieux du SDAGE 2022-2027** a mis en évidence que la **qualité de la ressource en eau souterraine ne s'améliore pas** sur le bassin Seine-Normandie, et notamment en Île-de-France. Depuis 2000, 126 captages ont été abandonnés en Île-de-France en raison des **pollutions diffuses d'origine agricole, nitrates et pesticides**, en comparaison des 900 encore en exploitation.

**De plus, les producteurs d'eau se trouvent de plus en plus en difficulté pour approvisionner** la population en eau respectant les normes de potabilité. Les efforts sont donc à poursuivre et à amplifier.

**C'est ainsi que la politique de protection des captages prioritaires et sensibles doit être poursuivie ; cela signifie concentrer nos efforts sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC).**

**Concernant la campagne 2023, l'AESN devrait mobiliser une enveloppe de 4,86 millions d'euros, dont 4,65 pour la mesure « MAEC Eau – Réduction des pesticides – Grandes cultures – Niveau 2 » (PHY5), à laquelle ont souscrit des exploitants bio.** Pour cette mesure, **l'AESN apportera 99 % du financement, alors qu'en règle générale le FEADER est mobilisé à 80 %, cela montre la réelle volonté de l'agence de soutenir la bio.** L'AESN devrait également financer 11 dossiers de MAEC élevage d'herbivores en AAC, représentant 177 686 €.

**De manière générale, à l'échelle du bassin, le financement des MAEC apporté par l'AESN sera beaucoup plus important que ce qui était prévu à l'origine : près de 34 M€ alors que 24 M€ étaient programmés.**

L'AESN souhaite **pérenniser une aide dédiée à l'agriculture biologique sur les AAC via un PSE.** L'AESN souhaite proposer un PSE basé sur la certification bio, outil à destination des collectivités si elles souhaitent le mobiliser. Le PSE doit s'inscrire dans un régime cadre en lien avec notre ministère de tutelle, **le Ministère de la Transition Écologique (MTE).** L'agence souhaite le lancer pour 2024 mais **n'est pas sûr d'y arriver, étant donné que le calendrier ne dépend pas que de l'agence.**

Le financement de la MAEC Eau « PHY5 » aux exploitants en agriculture biologique est reconduite en 2024. Cela répond aux objectifs de la mesure 27 du plan eau de soutien aux cultures à **Bas Niveau d'Intrants (BNI).**

En plus de ces actions, l'agence aide aussi au développement et à la structuration de filières de cultures BNI, dont la bio. Vincent Graffin donne l'exemple de l'aide aux moulins de Cherisy, pour leur permettre de relocaliser leur approvisionnement de blé bio en Île-de-France.

Dans un contexte particulièrement difficile, il est primordial de poursuivre cette politique ambitieuse de reconquête de la qualité de la ressource en eau.

Pour ce faire, le choix a été fait de mettre les moyens de l'AESN sur les actions et mesures qui apportent le plus de résultats. Cela explique la stratégie d'intervention de l'agence sur les MAEC et leur animation.

L'AESN réaffirme la poursuite d'un soutien fort à la bio et le souhait de poursuivre le financement des MAEC sur les AAC s'il y a de nouveaux engagements sur les PAEC existants. Voire faire émerger de nouveaux PAEC, car l'ensemble des AAC franciliennes n'est pas encore couvert.

A la suite de ces propos introductifs, Claire Dennequin demande des précisions sur « l'aide au maintien du Conseil régional » et le PSE de l'AESN, en particulier sur les calendriers respectifs.

Bertrand Manterola indique qu'il n'est pas possible pour l'instant de fournir un calendrier précis. La Région travaille à l'élaboration du dispositif qui devra faire l'objet d'une validation de l'aide par la Commission Européenne. C'est un processus complexe, qui nécessite préalablement un accord du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA). Des avancées sont attendues au premier semestre, des échanges seront ensuite nécessaires avec les différents interlocuteurs.

Vincent Graffin confirme ne pas pouvoir être plus précis, car cela dépend des circuits de validation. L'objectif reste celui d'aboutir sur l'année 2024.

Jacques Frings interroge Vincent Graffin sur la possibilité de partenariat, dans le cadre de leur PSE, avec les collectivités et en particulier la Région Île-de-France, et sur l'accessibilité du PSE hors AAC. Il ne faudrait pas distinguer l'aide aux exploitants bio suivant leur localisation dans ou en dehors des AAC.

Vincent Graffin rappelle que si l'AESN intervient en accordant des aides agricoles, c'est bien dans l'objectif de protéger la ressource en eau. Les moyens sont donc concentrés sur les AAC qui restent les territoires d'action de l'AESN.

Cindy Lailier précise que, comme pour tous les PSE financés par l'AESN, une collectivité concernée pourra s'emparer de la possibilité de mettre en place un PSE sur son territoire, mais uniquement en AAC pour pouvoir bénéficier des fonds de l'AESN. Des échanges sont en cours avec la Région concernant les exploitations hors AAC.

Jacques Frings demande à Bertrand Manterola si une collaboration entre la Région et l'AESN est possible pour réussir à mettre en place, plus simplement et rapidement, des PSE Eau/biodiversité à destination des exploitants bio sur l'ensemble du territoire francilien.

Bertrand Manterola confirme que des échanges avec l'AESN se tiennent pour étudier le rapprochement entre leurs projets respectifs, qui n'ont pas pu aboutir, car les outils, procédures et périmètres ne sont pas les mêmes. Cependant, la Région et l'AESN recherchent la meilleure efficacité possible entre leurs dispositifs.

1. Bilan des demandes de MAEC et des aides à la Bio pour l'année 2023 (cf. support de présentation)

Les chiffres présentés ne sont pas des chiffres définitifs, l'instruction des demandes de MAEC et des aides à la conversion en agriculture biologique (CAB) n'ayant pas commencé. Le bilan définitif des MAEC sera toutefois proche de celui présenté, grâce au travail de suivi des opérateurs et de la transmission de leurs prévisionnels (fiches de liaison) aux DDT et à la DRIAAF. Celui des demandes CAB sera probablement plus bas, en l'absence d'un dispositif de suivi similaire aux MAEC.

Le bilan provisoire CAB 2023 est de 1 222 hectares engagés, représentant un besoin total de 2,06 M€. Le financement prévisionnel est de 1,195 M€ de FEADER (58 %) et de 865 k€ de l'AESN (42 %).

Le bilan MAEC 2023 s'élève à 11,8 M€ pour la campagne 2023 pour 362 demandes d'engagement.

Le financement prévisionnel correspondant est de 4,86 M€ pour l'AESN, dont 4,65 M€ sur la mesure « MAEC Eau – Réduction des pesticides – Grandes cultures – Niveau 2 » (PHY5), ouverte aux exploitants bio, 5,64 M€ de FEADER, soit environ 40 % de la maquette FEADER 2023-2027 (de 14,235 M€) et 1,3 M€ du MASA.

Jacques Frings s'interroge sur le financement des campagnes suivantes de la programmation 2023-2027, si 40 % de la maquette FEADER est déjà consommée en première année pour les MAEC, et s'inquiète quant à une éventuelle fongibilité de l'enveloppe CAB (en forte sous-consommation) vers l'enveloppe MAEC.

Benjamin Beaussant rappelle que l'enveloppe FEADER MAEC est de 14,235 M€ et n'est pas fongible avec l'enveloppe CAB. Le MASA a recommandé aux DRAAF de consommer l'enveloppe MAEC jusqu'aux 2/3 dès la première année. Il est assez classique d'engager beaucoup de mesures et une part importante des enveloppes les deux premières années. En comparaison des autres régions, la DRIAAF a d'ailleurs eu une consommation bien plus prudente, pour cette première année.

2. Présentation et labellisation des projets PAEC déposés dans le cadre de l'appel à projets "PAEC Eau" 2023 (cf. support de présentation)

A la suite de la présentation des PAEC à enjeu « Eau » en CRAEC, les deux projets présentés sont labellisés :

- PAEC de la « Plaine de Versailles »  
Opérateur : Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)

- PAEC « Hurepoix Eau »  
Opérateur : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

Noémie Mossé demande s'il y a une limite budgétaire empêchant de labelliser de nouveaux PAEC sur des territoires non couverts, notamment sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC).

Jacques Frings regrette que toutes les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) ne soient pas couvertes par des PAEC et se demande si d'autres appels à projets (AAP) sont prévus pour les futures campagnes.

Florian von Kerksenbrock indique que l'AAP ouvert cette année avait justement pour objectif d'ouvrir de nouveaux PAEC sur des zones à enjeu « Eau », en particulier sur des AAC non couvertes par un PAEC. Ont répondu les structures qui étaient prêtes à s'investir sur le dispositif des MAEC qui reste complexe pour de nouveaux acteurs, en particulier non agricoles.

Benjamin Beaussant précise qu'il n'est pas encore défini de prochain AAP de labellisation de nouveaux PAEC, cela fera l'objet d'échanges lors d'une prochaine CRAEC. Il convient par ailleurs d'être vigilant dans les labellisations au vu des budgets disponibles et des priorités d'intervention définies.

### **3. Campagne 2024 des MAEC surfaciques : modalités de mise en œuvre et stratégie régionale d'intervention (cf. support de présentation)**

Les prévisions de demandes en MAEC en 2024 par les opérateurs sont très importantes à ce stade, avec un besoin global estimé à plus de 13 millions d'euros pour 430 demandes. Les crédits MASA 2024 ne sont pas encore connus, mais le cadre budgétaire d'ores et déjà appréhendé au travers des montants FEADER restants sur 2024-2027 et de l'enveloppe de l'AESN sur 2024 ne permettra pas dans tous les cas de financer l'intégralité des demandes. Le plafonnement et la priorisation restent donc nécessaires pour la campagne 2024.

Les opérateurs doivent fournir **d'ici le 15 février 2024** à la DRIAAF un prévisionnel détaillant les **demandes d'engagement individuel** (MAEC et surface notamment). Sur cette **base seront attribuées des enveloppes réservataires à chaque opérateur d'un PAEC.**

Françoise Roux demande quand seront informés les opérateurs de leurs enveloppes réservataires, dont ils ont besoin pour commencer leur animation.

Benjamin Beaussant répond que les enveloppes devraient être partagées fin mars, sous réserve que les crédits aient bien été notifiés par le MASA à la DRIAAF, avant.

Florian Chazottier invite les opérateurs à rapidement prendre contact avec les agriculteurs pour construire les prévisionnels, comme cela avait été fait fin 2022. **L'expérience de la campagne précédente doit rendre ce travail plus simple.**

#### 4. Aides à l'Agriculture Biologique (cf. support de présentation)

Emmanuel Quillou demande **s'il ne faudrait pas mettre des critères contraignants aux aides d'urgence aux exploitations bio si elles sont reconduites, pour favoriser les petites structures.**

Guy Crosnier ajoute, par ailleurs, que les exploitants bio qui bénéficiaient de la CAB **n'avaient pas eu une baisse d'EBE suffisante pour bénéficier de l'aide d'urgence.**

Benjamin Beaussant rappelle **que les critères d'éligibilité à ces aides sont nationaux** et que la prise en charge se fait sur **la perte d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). Une exploitation avec un EBE important et une perte qui excède le seuil fixé par le niveau national aura ainsi une prise en charge importante.**

**Emmanuel Quillou attire l'attention de l'Etat et du CRIF sur le fait que c'est l'EBE de cette année 2023 qui va être très impacté par la crise actuelle pour les exploitants bios en grandes cultures, et non celui de l'année précédente.**

**Guy Crosnier fait état d'un risque important de déconversions après les 5 ans de conversion en agriculture biologique, notamment en Essonne, où il y a eu beaucoup de conversion il y a 3 ans. Le risque sera maximal dans 2 ans, si la situation actuelle perdure.**

**Benjamin Beaussant rappelle que c'est la raison qui a conduit la DRIAAF et l'AESN à travailler ensemble sur le financement de la MAEC PHY5 aux exploitants bio.**

**Nathalie Ribon demande si les aides d'urgence bio sont compatibles avec les PSE.**

Florian Chazottier répond positivement.

**Jacques Frings remercie le CRIF d'avoir abondé le premier fonds d'urgence pour la bio. Il souhaite que le FEADER Bio reste à la bio et permette de passer cette crise de la demande. Il avertit que la crise céréalière est à venir, que les cours sont bas, et qu'il est urgent de se préparer pour 2024.**

Benjamin Beaussant indique que la DRIAAF fera bien remonter ces éléments au Ministère.

Emmanuel Quillou rappelle la nécessité de relancer la consommation de produits bio, les producteurs bio étant prêts à produire. Le soutien des revenus des producteurs bio est positif, mais **l'accent doit désormais être mis sur la demande pour tirer la production. Le financement de la conversion en période de crise est questionnable, car on risque d'avoir**

Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France - DRIAAF

des déconversions puis de refinancer de la conversion sitôt la crise passée, ce qui conduit à gaspiller de **l'argent public**. Les aides doivent aller au soutien de la consommation. Egalim va dans le bon sens, il faut travailler collectivement pour que cette loi soit respectée.

Benjamin Beaussant remercie **M. Quillou pour sa remarque et partage le besoin d'avancer collectivement sur la mise en œuvre de la loi Egalim**. Le travail est en cours avec la Région sur le plan bio, avec un axe fort sur le sujet de la demande et de la restauration collective, et il doit constituer une partie de la réponse.

Bertrand Manterola abonde en ce sens et **salue cette première année de mise en œuvre et de travail conjoint avec l'État sur la bio**.

Emmanuel Quillou réagit sur les objectifs de conversion en agriculture biologique inscrits dans la planification écologique et **considère qu'ils sont inatteignables**. Il se demande **quelles sont les marges de manœuvre de la DRIAAF pour consommer les fonds non utilisés de la CAB**.

Benjamin Beaussant **partage le fait que l'objectif est ambitieux**, dans le contexte actuel de demande en baisse et des stocks qui s'accumulent, **d'autant que toutes les régions ne partent pas du même niveau**. La DRIAAF reste pleinement mobilisée pour accompagner **au mieux la filière, et faire jouer toutes les marges de manœuvre** disponibles. Beaucoup de choses ne dépendent toutefois pas du niveau régional, ce qui est le cas des modalités de gestion des fonds FEADER non consommés destinés à la bio.

### Conclusion

Benjamin Beaussant conclut la réunion en remerciant les participants, les opérateurs, ainsi **que les DDT et l'AESN, qui œuvrent de concert avec la DRIAAF pour permettre le bon fonctionnement du dispositif des MAEC et des aides à la conversion à l'agriculture biologique et leurs paiements aux agriculteurs**. Au regard des besoins remontés par les opérateurs, pour les MAEC, il insiste sur le besoin de recourir au plafonnement et à la priorisation à nouveau pour la campagne 2024.

Il donne rendez-vous aux participants à la prochaine CRAEC, qui se tiendra au premier semestre 2024. **D'ici là, les opérateurs sont invités à faire remonter les demandes d'engagements prévisionnels des exploitants en MAEC au plus proche des besoins, afin de permettre à la DRIAAF de répartir les enveloppes de façon la plus satisfaisante pour tous**.